



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Aide à domicile en milieu rural et indemnités kilométriques

Question écrite n° 14175

Texte de la question

M. François Jolivet attire l'attention de M. le ministre du travail et des solidarités sur la situation des salariés du secteur de l'aide à domicile intervenant en milieu rural. Dans de nombreux territoires ruraux, ces salariés, souvent employés à temps partiel et faiblement rémunérés, n'ont d'autre choix que d'utiliser leur véhicule personnel pour assurer leurs interventions, faute de toute offre de transport adaptée. Dans l'Indre, la Fédération départementale Familles rurales indique ainsi que ses 450 intervenants ont parcouru plus de 2 millions de kilomètres en 2025. Or l'indemnité kilométrique prévue par la convention collective nationale de la branche demeure fixée à 0,38 euro par kilomètre depuis 2022. Depuis cette date, ni la hausse du prix des carburants, ni celle de l'entretien automobile, ni l'augmentation du coût de l'assurance n'ont été prises en compte. Concrètement, ces salariés avancent chaque mois une part croissante de leurs frais professionnels. Ils sont ainsi conduits à financer eux-mêmes, sur des rémunérations déjà modestes, une mission pourtant indispensable au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que le Gouvernement a annoncé vouloir soutenir les « gros rouleurs ». Les salariés de l'aide à domicile en milieu rural en sont l'illustration même : ils parcourent chaque jour des dizaines de kilomètres pour maintenir un lien social et permettre à des milliers de Français de rester chez eux. Il lui demande donc si le Gouvernement entend inclure les salariés de l'aide à domicile dans les dispositifs annoncés en faveur des « gros rouleurs » et s'il compte prendre l'initiative, avec les partenaires sociaux de la branche, d'une revalorisation rapide de l'indemnité kilométrique conventionnelle. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que le Gouvernement a annoncé vouloir soutenir les « gros rouleurs ». Les salariés de l'aide à domicile en milieu rural en sont l'illustration même : ils parcourent chaque jour des dizaines de kilomètres pour maintenir un lien social et permettre à des milliers de Français de rester chez eux. Il lui demande donc si le Gouvernement entend inclure les salariés de l'aide à domicile dans les dispositifs annoncés en faveur des « gros rouleurs » et s'il compte prendre l'initiative, avec les partenaires sociaux de la branche, d'une revalorisation rapide de l'indemnité kilométrique conventionnelle.

Données clés

Auteur : [M. François Jolivet](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14175

Rubrique : Services à la personne

Ministère interrogé : [Travail et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2026](#), page 2896